

DEPUIS 1938



BULLETIN D'INFORMATION

Edition du 15 mars 2008

LE TEMPS DES INCERTITUDES

Difficile, par les temps qui courent, de dégager des tendances claires. La hausse récente des prix de l'immobilier, puis du cours des matières premières reflètent avant tout la hausse de la demande mondiale. Dans le même temps, cette hausse désolvabilise une partie de la demande, et laisse craindre la récession. Lutter contre la récession incite les banques centrales à baisser leurs taux d'intérêt (ce que fait actuellement la FED), alors que la lutte contre l'inflation inciterait plutôt à les relever (choix préférentiel de la BCE). Comme de coutume, dans ce contexte incertain, les marchés financiers et de matières premières amplifient les tendances spéculatives, qu'il s'agisse des actions, sans doute « massacrées » alors que les résultats sont au plus haut et les anticipations d'activité plutôt favorables, ou des cours du pétrole (entre autres) dont les équilibres techniques ne justifient plus les prix atteints.

Parmi les voies possibles d'un retour à l'équilibre dans les mois à venir, on peut tenir pour vraisemblable une hausse progressive des rémunérations. En Occident elle résolvabilisera la demande et épongera les excès d'endettement américains récents ; et du côté des économies émergentes, elle accroîtra les coûts de production. Reste à ne pas réamorcer la spirale inflationniste d'antan, qui, au final, ne profite qu'à peu de gens.

Pascal MARTIN-RETORD

Bénévolat associatif

Le nombre impressionnant d'associations existant en France place chacun d'entre nous, un jour ou l'autre, en situation d'engager quelques frais dans l'intérêt de l'une d'entre elles (déplacements, prestations ou livraisons diverses).

Dés lors, si leur auteur n'en demande pas le remboursement à l'association, la possibilité existe, sous un certain nombre de conditions (nature de l'association, modalités de tenue de sa comptabilité,...), de traiter ces frais dans sa déclaration de revenus comme constituant des dons ouvrant droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant (dans la limite de 20 % du revenu). Une opportunité à saisir si les conditions sont réunies.

Fiscalité des successions

La loi TEPA déjà évoquée dans les précédentes éditions de ce bulletin en ce qui concerne les heures supplémentaires et l'ISF apporte également des nouveautés fort intéressantes en matière de successions : le principe est désormais celui de l'exonération des successions entre époux, et celui d'un abattement de 150.000 € en base (ajusté chaque année) pour les transmissions en ligne directe. Combinées à diverses mesures d'accompagnement ainsi qu'à des dispositifs déjà existants, ces évolutions ouvrent à l'évidence des perspectives nouvelles en matière de dévolution successorale. Une condition demeure cependant : ne pas demeurer inactif. Il faut agir et anticiper !

Sauvegardes et archivage

Croissance du volume et dématérialisation aidant, la sauvegarde et l'archivage des données prennent une importance chaque jour croissante.

La sauvegarde consiste à établir une copie des données « vivantes » en sorte de pouvoir faire face à une éventuelle perte de données (effacement involontaire, sinistre,...). L'archivage consiste à organiser la conservation d'un historique en sorte de permettre sa consultation ultérieure.

L'une comme l'autre de ces démarches exigent une réflexion construite, comprenant inévitablement une segmentation des données, des choix en matière de rapidité d'accès, ainsi que la mise en œuvre de moyens matériels appropriés.